

**6982/24**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**  
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 05 mars 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 05 mars 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail -  
Nomination de Mme Ida NUMMELIN, membre pour la Finlande, en remplacement de  
M. Erkki AUVINEN, démissionnaire**

E18612



Bruxelles, le 29 février 2024  
(OR. en)

6982/24

SOC 138  
EMPL 75  
SAN 111

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie)/Conseil

---

Objet: Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
Nomination de M<sup>me</sup> Ida NUMMELIN, membre pour la Finlande, en remplacement de M. Erkki AUVINEN, démissionnaire

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Erkki AUVINEN, membre du conseil d'administration de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour la Finlande).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>1</sup>, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation de travailleurs CES a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027:

M<sup>me</sup> Ida NUMMELIN  
Senior Adviser, Social and Health Policy  
Finnish Confederation of Professionals STTK

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA); et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

Projet de DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un membre du  
conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>2</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

1. Par sa décision du 28 mars 2023<sup>3</sup>, le Conseil a nommé les membres et suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
2. Un siège de membre dans la catégorie des représentants des travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Erkki AUVINEN.
3. L'organisation de travailleurs CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

<sup>3</sup> JO C 116 du 31.3.2023, p. 19.

## Article premier

M<sup>me</sup> Ida NUMMELIN est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Erkki AUVINEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil  
Le président/La présidente

---